

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée ~~et~~ plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00450 Société : Royal Air Maroc
 Actif Pensionné(e) Autre : Retraité
 Nom & Prénom : ZEGGANI Mohamed
 Date de naissance : 01/01/1942
 Adresse : 119 HAY ALWRAHAB EL ALAI
20830 Mohammedia Maroc
 Tél. : 06 11 03 50 73 Total des frais engagés : 430,72 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : X



Date de consultation : 09/04/2014

Nom et prénom du malade : ZEGGANI Mohamed Age : 72

Lien de parenté : X Lui-même

Nature de la maladie : X

Affection longue durée ou chronique : ALD ALD Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MALADIE

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohammedia Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

Le : 02/04/2014

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed ZEGGANI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Remboursement des Actes
02/01/2024	C	300,00	Dr. RHARBAOUI JACQUES Cardio Général Diabetologue Hassania 2, Elouar, A. 90-90, Mohammadia T. : 06 87 92 16 58	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL HASSANIA Dr. BERRI Najar Ept. BOUCHE N° 165, Bd. De la Résistance El Alia - MOHAMMEDIA Tél : 05 23 28 76 61	02/04/2024	130,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient									
				Coefficient des travaux								
				Montants des soins								
				Début d'exécution								
				Fin d'exécution								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE											
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: center;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> </table>		H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	Coefficient des travaux
H	25533412	21433552										
D	00000000	00000000										
B	35533411	11433553										
	<p style="text-align: center;">[Création, remont, adjonction]</p> <p style="text-align: center;">Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Montants des soins								
				Date du devis								
				Date de l'exécution								
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION										

Dr. RHARBAOUI JAOUHAR

Médecine Générale
Cardio-Gériatre
Diabetologue

Lauréat de la Faculté
de Médecine et de Pharmacie
de Casablanca



الدكتور غرباوي جوهر

الطب العام
أخصائي القلب والشرايين
و طب السكري
خريج كلية الطب والصيدلة
بالمدار البيضاء

ORDONNANCE

Mohammedia le : 02/04/2024

Mohamed Zeggari

25 mg - Digoxine 0,25 mg
1/2 - 0 - 0
- - Adrenom. 10/1
1/2 - 0 -
- - Cardio-aspirin 100 mg
0 - 1 - 0
- - aldosrone 50 mg
1 - 0 -

Dr. RHARBAOUI JAOUHAR
Cardio-Gériatre
Diabetologue
2, Bloc A + 90 - Mohammedia
06 87 92 16 58

الحسية 2 بلوك - رقم 90، الطابق الأول - المحمدية

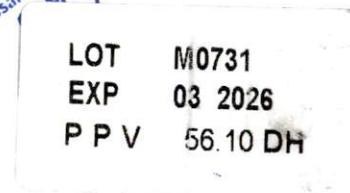
📍 Hassania 2, Bloc A, N° 90, 1er Étage - Mohammedia ☎ 06 87 92 16 58

56.10 Valfene 200 mg/ml
JPPP x 2/3

19.60 Relaxol 500 mg/2
mg
JPPP x 2/3

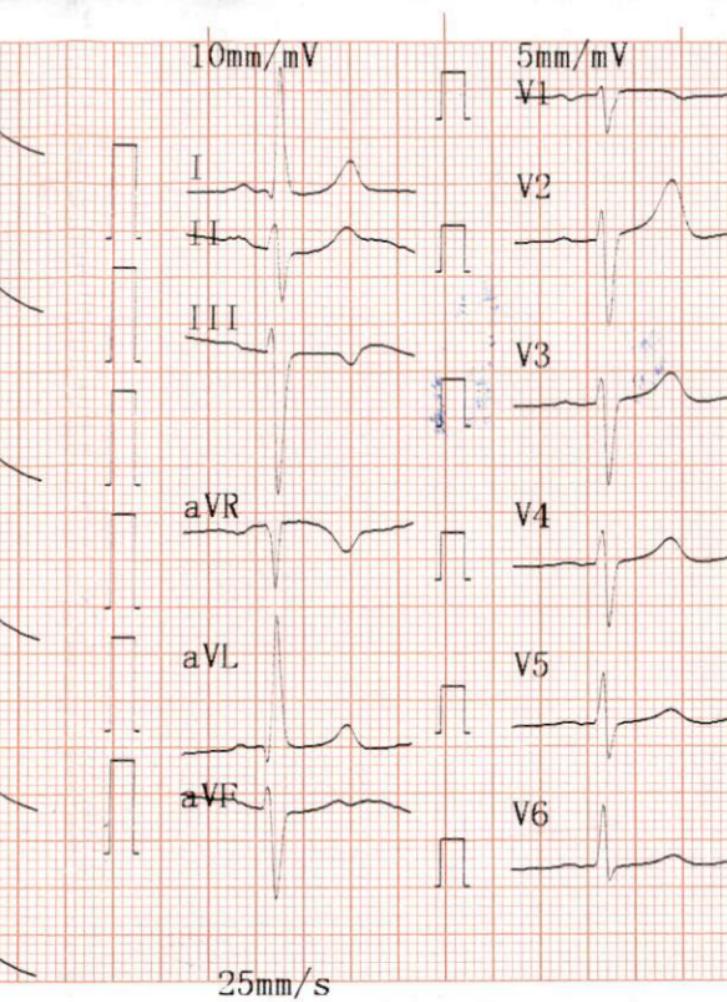
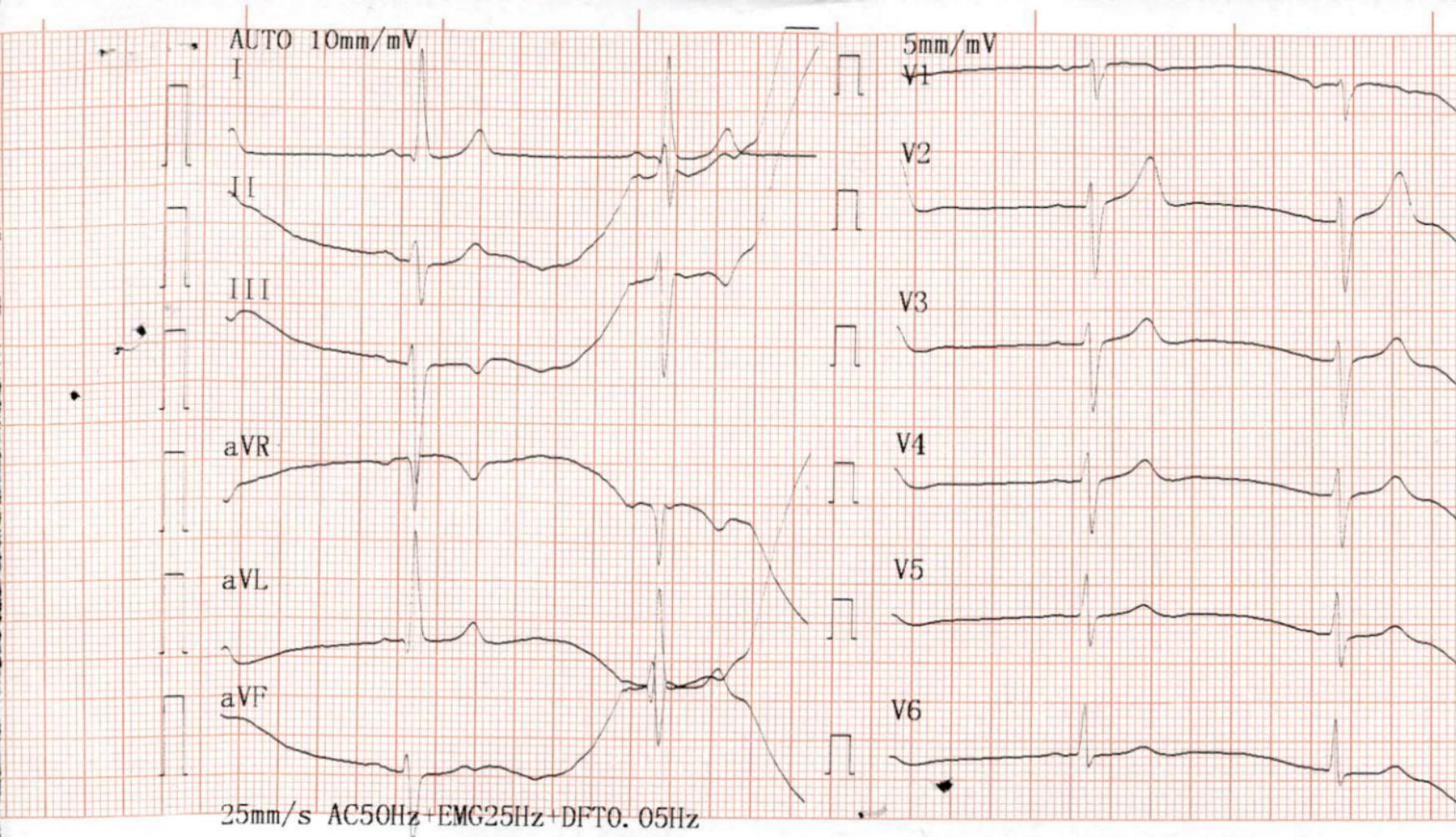
Dr. HARBAGUI JAUHAR
C. Dr. H. Jauhar
D. libé. Cervette
Hassania 2, Blok A, N° 90
Tél. : 06 87 92 16 58

PHARMACIE EL HASSANI
Dr. BERRI Najat Ep. LBOUCHE
N° 165, Bd. De la Résistance
El Alla - MOHAMMEDIA
Tél. : 05 23 28 76 61



RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 49DH60
6 118000 060033

6 118001 040117
DIGOXINE 0,25 mg
(Digoxine)
30 comprimés
BOTTU S.A. PPV: 25 DH 00



02/04/2024

2024-04-03 00:46

ID :
 Nom: _____ Sexe: _____ Age: _____
 Taille: _____ cm Poids: _____ kg SYS/DIA: _____ mmHg

HR: _____ bpm : 48
 PR Interval: _____ ms :
 P Duration: _____ ms :
 QRS Duration: _____ ms : 97
 T Duration: _____ ms : 202
 QT/QTc (Bazett): _____ ms : 422/375
 QTc (Hodge): _____ ms : 401
 QTc (Framingham): _____ ms : 383
 QTc (Fridericia): _____ ms : 391
 P/QRS/T Axis: _____ deg : 0.0/-39.9/19.5
 R(V5)/S(V1): _____ mV : 1.06/0.81
 R(V5)+S(V1): _____ mV : 1.87

Bas de la gche

Dr. M'hamed JAOUDI
Cardio. Diabète. GSC
Nassima 2. 000 579 59 16 59
GSM: 06 579 59 16 59

Le rapport doit être confirmé par un médecin
 Dévia. ax. gche sévère;

Médecin _____